

Le vendredi 08 septembre 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy CAMUS, Maire.

Membres présents : Mesdames BENOIT Francine, BERNARD Marie-Claude et MUTEREL Nadine, Messieurs JADART Michel, LANEAU Philippe, PAIN Anthony, MATHIEU Laurent.

Absents excusés : Messieurs DEVIE Jean et SAMYN Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur LANEAU Philippe

Ordre du Jour :

- Procès-verbal du 9 juin 2023
 - Départs locataires
 - Attribution logement
 - Renouvellement des membres de la commission de contrôles des listes électorales
 - Campagne de recensement 2024
 - Encaissement chèques
 - Avenant N° 1 à la convention de prise en charge des frais communs de fonctionnement de la salle des sports de Chaumont-Porcien
 - Contrats CAE
 - Demande installation d'un distributeur de pizzas
 - Information sur projet éolien société ALTERRIC France
 - Compte rendu de l'étude réalisée par ALE 08 portant sur la rénovation de la salle polyvalente
 - Présentation du dispositif « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en urbanisme durable » de la Région Grand Est (étude d'aménagement des centres bourgs)
 - Villes et villages fleuris : cérémonie pour remise de la 2ème fleur
 - Questions diverses
-

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 9 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 JUIN 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents

- DEPARTS LOCATAIRES

5 rue de Reims à Chaumont-Porcien :

Le locataire du 5 rue de Reims à CHAUMONT-PORCIEN a donné son préavis.

Considérant que l'état des lieux effectué par Monsieur LANEAU, Vice-président de la commission bâtiments, environnement et cimetières, est sans observation, la caution de 307.30 € versée à l'entrée du locataire, doit être restituée.

Les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT à l'unanimité des membres présents, la restitution de la caution à Madame LANDRAGIN Alison pour le logement 5 rue de Reims, pour un montant de 307.30 €.

DECIDENT de maintenir le prix du loyer actuel d'un montant de 307.30 €, pour le futur locataire et donnent la délégation d'attribution du logement 5 rue de Reims, à Monsieur Le Maire.

Monsieur LANEAU Philippe explique que des travaux sont nécessaires, notamment en ce qui concerne l'alimentation de la pompe de la cave du 5 rue de Reims et l'alimentation de l'antenne. L'alimentation de la cave est à la charge du logement N° 5 rue de Reims. Lorsque celui-ci est vacant, la pompe ne peut fonctionner. Le branchement de l'antenne collective au 3 et 5 rue de Reims se situe dans le grenier du 5 rue de Reims. Quand le 5 rue de Reims est vacant, le locataire du 3 n'a pas de télévision.

Des travaux d'électricité seront effectués afin de résoudre les problèmes cités ci-dessus. Monsieur LANEAU Philippe est chargé de contacter un électricien.

5 rue de la Valette à Wadimont :

Le locataire du 5 rue de la Valette à WADIMONT a donné son préavis.

Considérant que l'état des lieux effectué par Monsieur LANEAU, Vice-président de la commission bâtiments, environnement et cimetières, est sans observation, la caution de 430.00 € versée à l'entrée du locataire, doit être restituée.

Les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT à l'unanimité des membres présents, la restitution de la caution à Madame BAILLY Camille pour le logement 5 rue de la valette à 08220 WADIMONT, pour un montant de 430.00 €.

DECIDENT de maintenir le prix du loyer actuel d'un montant de 430.00 €, pour le futur locataire et donnent la délégation d'attribution du logement 5 rue de la valette, à Monsieur Le Maire.

26 place de la mairie à Chaumont-Porcien :

Le locataire du 26 place de la mairie à Chaumont-Porcien a donné son préavis.

L'état des lieux sera effectué par Monsieur LANEAU, Vice-président de la commission bâtiments, environnement et cimetières, le lundi 11 septembre 2023.

Monsieur LANEAU Philippe précise que l'état des lieux sera réalisé en présence d'un représentant de l'UDAF et de Mesdames DELAITTE et GUZA. Tous les meubles ont déjà été enlevés.

Les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT à l'unanimité des membres présents, la restitution de la caution (si caution existante vu l'ancienneté de la location 1999) à condition que l'état des lieux soit sans observation, à Madame BURIDANT Eliane pour le logement.

DONNENT la délégation d'attribution du logement 26 place de la mairie, à Monsieur Le Maire.

- RENOUELEMENT COMMISSION DE CONTRÔLES DES LISTES ELECTORALES

L'article 7 du code électoral prévoit que dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Le renouvellement intégral des conseils municipaux est intervenu en 2020.

Suite aux difficultés rencontrées pour composer les commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du dernier renouvellement intégral, la Préfecture des Ardennes propose de reconduire **les membres actuels** composants cette commission jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux en 2026.

Le Conseil Municipal, dans le cas où certains membres ne souhaitent pas reconduire leur mandat pour trois ans, doit faire de nouvelles propositions de noms en respectant les règles de désignation des membres, avant le 15 septembre 2023, à la Sous-préfecture de Rethel.

A ce jour, deux personnes ne souhaitent pas renouveler leurs fonctions, à savoir : (la nomination d'un suppléant n'est pas une obligation).

Pour le délégué de l'administration

- Monsieur TAILLET Jean-Michel ne souhaite pas reconduire sa fonction

Après accord, Madame DELAITTE Christine (suppléante) est nommée titulaire déléguée de l'administration

Plus de suppléant pour le délégué de l'administration

Pour le délégué du tribunal judiciaire :

- Monsieur LEGROS Thierry ne souhaite pas reconduire sa fonction

Après accord, Madame LEROUGE épouse CAMUS Adeline (suppléante) est nommée titulaire déléguée du tribunal judiciaire

Plus de suppléant pour le délégué du tribunal judiciaire.

- CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2024

Réalisation du recensement des habitants de CHAUMONT-PORCIEN, du 18 janvier au 17 février 2024.

Le conseil municipal doit procéder à :

- la nomination du coordinateur communal et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- la nomination de l'agent recenseur du recensement de la population (un agent recenseur pour 300 logements)

Les membres du Conseil Municipal,

Décident de nommer en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2024, madame DISCOURS Bénédicte, secrétaire de Mairie de la commune de Chaumont-Porcien.

Les membres du Conseil Municipal,

Autorisent Monsieur Le Maire,

- à procéder au recrutement d'un agent recenseur
- à signer le contrat à durée déterminée à venir (sur l'année 2024)

- ENCAISSEMENTS CHEQUES

Monsieur Philippe LANEAU, 1^{er} Adjoint, nous adresse un chèque d'un montant de 50.00 euros, Madame CAILLET Geneviève, ancienne directrice de l'école primaire de Chaumont-Porcien nous adresse un chèque d'un montant de 100.00 euros,

Les membres du Conseil Municipal,

Acceptent à l'unanimité des membres présents, l'encaissement des deux chèques.

Monsieur Philippe LANEAU précise que la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises, adressera à la commune, une aide de 150.00 €, pour le concert du 22 juillet 2023.

- CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS COMMUNS DE FONCTIONNEMENT SUITE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EQUIPEMENT SPORTIF D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; salle de sports de Chaumont-Porcien, rue de Chatigny.

Avenant N° 1 du 6/6/2023

Une convention a été engagée pour la période 2018-2022, il convient de la poursuivre jusqu'au 31/12/2023 par avenant N° 1 en attente de la pose complète des compteurs pour définir les consommations des usagers des vestiaires du terrain de football.

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 1 de la convention de prise en charge des frais communs de fonctionnement, suite à transfert de la compétence équipement sportif d'intérêt communautaire, salle de sports de Chaumont-Porcien, rue de Chatigny.

- CONTRAT CAE

Le 5 juillet 2023, démission d'un agent pour cause d'embauche en CDI à temps complet. Possibilité en novembre de recruter un nouvel agent, sauf contre ordre de pôle emploi.

Les membres du Conseil municipal autorisent, Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un nouvel agent, à établir et signer tous les documents nécessaires à ce contrat.

Dans l'hypothèse où le contrat est refusé, les membres du conseil municipal autorisent monsieur le Maire à augmenter le temps de travail de la personne en contrat CAE en contractant un contrat à durée déterminée pour un surcroit de travail temporaire.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2023.

- DEMANDE INSTALLATION DISTRIBUTEUR DE PIZZAS A CHAUMONT-PORCIEN

Monsieur Antoine DECHAMPS, responsable de site, secteur Ardennes, pour la société APITECH à Seichamps 54, est venu présenter son projet à Monsieur Guy CAMUS, Maire, le lundi 28 août 2023.

Après débats, résultat du vote :

Contre : 7 (dont 1 procuration)

Pour : 2

- PROJET EOLIEN

Monsieur Guy CAMUS a rencontré M. Antoine TOUILLET, responsable de projet la société ALTERRIC France, le mardi 29 août 2023. Monsieur CAMUS informe les membres du conseil municipal du projet de cette société.

Les membres du Conseil Municipal, ne sont pas favorables à ce projet et ne souhaitent pas rencontrer les responsables.

- ALE 08 – RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la convention signée avec la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises et l’ALE des Ardennes, le rapport portant sur la rénovation de la salle polyvalente est en notre possession depuis juin 2023. Le rapport pointe les travaux à prioriser dans le cadre d’une rénovation thermique, ainsi que les performances thermiques à respecter pour atteindre un niveau basse consommation. Monsieur LANEAU Philippe, Vice-président de la commission bâtiments, Environnement et cimetière, donne lecture des points principaux, mais le constat n'est pas bon.

Monsieur LANEAU signale que les portes de la salle des fêtes seront remplacées en septembre. Il faut également revoir l’isolation des murs, du plancher, de la toiture. A préciser également que toutes les fenêtres doivent être remplacées.

- DISPOSITIF « AMO urbanisme durable »

Suite à une réunion d’information Région Aménagement centres-bourgs, dans les locaux de la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises en date du 25 juillet 2023, monsieur LANEAU Philippe explique les enjeux et objectifs de l’AMO (assistance à maîtrise d’ouvrage). Une visite sera organisée par des responsables du service aménagement de la région dans la commune afin de déterminer nos motivations et nos besoins, en date du 21 septembre 2023. Si l’assistance à maîtrise d’ouvrage est retenue, une équipe sera présente durant 9 jours dans le village et l’étude est subventionnée à 100%. La réalisation éventuelle est subventionnée à minima à 40%.

Pour bénéficier de cette AMO, une délibération du conseil municipal n’est pas nécessaire mais il faut au minimum avoir l’accord des élus municipaux.

Les membres du conseil municipal acceptent à l’unanimité des membres présents, l’assistance à maîtrise d’ouvrage.

- OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Suite à l’intégration de la commune dans la convention Petites Villes de Demain valant ORT (opération de revitalisation du territoire) sur la période 2023-2026 (délibération du 9 juin 2023), une première proposition de périmètre a été communiqué par Madame Frédérique WEBER de la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises. Le conseil municipal peut réfléchir à cette proposition en acceptant ou en modifiant celle-ci.

Le tracé retenu n’étant pas assez étendu, monsieur LANEAU se charge de le modifier.

Les villages de Logny-Les-Chaumont et Wadimont, ne rentrent pas dans le schéma.

- VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune ayant obtenu une deuxième fleur, une cérémonie pour la remise de la 2^{ème} fleur sera programmée ultérieurement. La remise officielle de la deuxième fleur est fixée le 19 octobre 2023 à HAUSSIMONT (51).

- QUESTIONS DIVERSES

- RECLAMATIONS D’UN ADMINISTRÉ

Une réclamation portant sur un trottoir devant habitation et la seconde portant sur la dangerosité du virage, rue des coutures. Une réponse sera apportée à l’usager au sujet du trottoir devant la maison. Une réfection des trottoirs sera envisagée lorsque des travaux de voirie seront programmés sur cette partie communale.

- MAISON DES SERVICES

Plusieurs points sont à revoir notamment avec l'occupation des locaux par l'ADMR. Utilisation de la salle « des services » et occupation du deuxième bureau. Lecture de la convention de mise à disposition d'un local communal entre la commune de Chaumont-Porcien et l'Association ADMR de Chaumont-Porcien. Les membres du Conseil Municipal acceptent les termes de la convention et autorise la signature à monsieur Le Maire.

- RESTAURANT LA TABLE DE SAINT BERTHAULD

Suite à la demande écrite de Monsieur Philippe REMY, gérant de la table de Saint-Berthauld et considérant le contexte économique difficile,

Les membres du Conseil Municipal,

Décident de réviser et de fixer le montant du loyer de « la table de Saint-Berthauld », à 800.00 €, huit cents euros, à compter du 1^{er} septembre 2023, par 6 voix pour et 3 voix contre.

INFORMATIONS DE M. LANEAU Philippe, VICE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET CIMETIERES

- CABANE DE SAINT BERTHAULD

Les travaux doivent être terminés avant l'hiver

- CIMETIERE DE CHAUMONT-PORCIEN

La haie du cimetière doit être taillée plus régulièrement, ainsi que le désherbage du massif.

- DIVERS TRAVAUX AU 5 ET 3 RUE DE REIMS

Il est nécessaire de revoir le tableau électrique du 5 rue de Reims. Une pompe reste en permanence branchée pour évacuer les eaux de la cave. Si le 5 rue de Reims est inoccupé, il n'y a plus de courant pour alimenter la pompe, d'où la nécessité de déplacer le compteur électrique dans l'entrée commune.

Monsieur JADART Michel demande qui paie le courant pour la pompe. C'est le locataire du 5 rue de Reims car la cave fait partie de l'appartement. Lorsque le logement est inoccupé la commune fait remettre l'électricité à son compte jusqu'à l'arrivée d'un nouveau locataire.

Même problème pour l'antenne de télévision. Une seule antenne, branchée au 5 rue de Reims avec un amplificateur pour que le locataire du 3 rue de Reims puisse brancher sa télévision. L'antenniste sera contacté afin de modifier également ce branchement.

- PASSERELLE SALLE DES FETES

Un devis a été demandé pour la réfection de la passerelle de la salle des fêtes. Passerelle très endommagée (trou en formation) et les rambardes très dangereuses (risque de chute).

- SEANCE CINEMA

Une séance cinéma sur le thème de la ruralité, en partenariat avec la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises, aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 2023 à la salle des fêtes.

- CHAUFFAGE DU BEGUINAGE

La communauté de communes des crêtes pré ardennaises fait savoir que les travaux pour la modification du système de chauffage ne sera pas réalisé avant 2024. Un contrôle a été fait sur les compteurs de chaque appartement. Un seul est défectueux. Les agents de la commune

recevront une formation pour la lecture des compteurs pour que la facturation du chauffage par appartement, soit la plus précise. Reste à savoir si la lecture des compteurs peut permettre une facturation compréhensible.

- TRAVAUX DE VOIRIES SUR WADIMONT

Prise de photos sur place et diffusion sur Facebook pour faire connaître aux usagers les travaux réalisés par la commune.

Informations également diffusées sur Facebook sur le pôle scolaire de Chaumont-Porcien.

- CHEMIN DES CRECHES

Monsieur MATHIEU Laurent propose aux membres présents, de réaliser le chemin des crèches sur Chaumont-Porcien, en partenariat avec la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises, pour un budget de l'ordre de 300.00 €. Le lieu retenu serait l'église de Chaumont-Porcien.

Les membres du conseil municipal approuvent cette initiative.

- TONTE DES ESPACES VERTS CASERNE DES POMPIERS DE CHAUMONT-PORCIEN

Monsieur JADART Michel demande qui tond les espaces verts de la caserne ? C'est une entreprise.

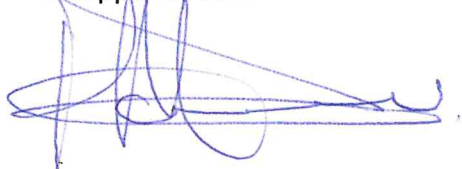
- INSTALLATION DE MOBIL-HOMMES SUR CHAUMONT-PORCIEN

Constat est fait que des Mobil-hommes sont installés sur la commune. Il existe une réglementation pour ces installations. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées afin de faire connaître la réglementation en vigueur, pour une mise en conformité avec la loi.

Séance levée à 20H.

Le Secrétaire de séance

Philippe LANEAU



Monsieur Guy CAMUS

Le Maire



